



Commission Ville et HandicapS

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023

Selon l'article L114 du Code de l'Action Sociale et des Familles : « *Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive, d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.* »

Les freins à l'accessibilité peuvent relever du physique, du sensoriel, du mental, du psychisme, du cognitif et peuvent concerner les personnes de petite taille, dont les enfants, les femmes enceintes, les personnes poussant un landau, un caddie ou portant des objets lourds ou encombrants, les personnes ayant des difficultés pour marcher.

C'est pourquoi, à Charenton, un « S » est ajouté au mot handicapS pour désigner la commission communale pour l'accessibilité aux Personnes Handicapées (CCAPH) « Ville et HandicapS », instance consultative instaurée par la Loi du 11 février 2005 **pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap** pour les communes de plus de 5000 habitants.



Tout le monde peut être concerné à un moment de sa vie. En améliorant la qualité de vie de tous les citoyens, en anticipant sur les conséquences sociales et économiques de l'allongement de l'espérance de vie, l'inclusion participe pleinement au développement durable.

I – L’accessibilité à Charenton

La Commission Ville et HandicapS s’est réunie le 19 juin 2024 pour valider le présent rapport d’activités ;

1 – Direction du Patrimoine :

Accessibilité des locaux de l’A3A - Bâtiment 14 bis Jean Baptiste Marty

L’amicale des 3A, association du 3^{ème} âge, occupe actuellement des locaux peu adaptés au 47 rue de PARIS face à la Mairie. Le site n’est pas pourvu d’accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et il est difficilement envisageable d’y aménager un ascenseur pour des raisons structurelles du bâtiment.

La Ville a récemment fait l’acquisition d’un immeuble situé au 14 Rue Marty à Charenton-le-Pont, site à proximité immédiate de l’Hôtel de ville. Cet immeuble offre, lui, la surface nécessaire et adaptée aux activités de l’association des 3A et permettra plus aisément de pouvoir créer une accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

En ce sens, Les phases d’études en vue « d’aménager le 14 Bis Rue Marty » ont pu être menées durant l’année 2023 : diagnostic, APS, APD, PRO.

Le projet porte sur la réfection d’une partie du RDC, sur la totalité du 1er étage et du sous-sol. Le RDC et une grande partie du 1er étage seront affecté à l’accueil des activités de l’amicale du 3^{ème} âge. Les archives occuperont le sous-sol. A la fin de l’année 2023, le dossier de consultation des entreprises a été rédigé, la consultation lancée début 2024. Les travaux devraient débuter cet été avec une fin d’opération tout début 2025 permettant le déménagement de l’association.

Les locaux du 47 rue de PARIS seront réaffectés à des activités administratives de la Ville participant ainsi une logique de concentration des services et une meilleure cohérence de l’identité du bâtiment.

Rénovation et accessibilité du poste de Police Municipale :

Dans le cadre du programme des projets en cours, la municipalité a pour objectif de renforcer la sécurité en faisant évoluer la police municipale vers un fonctionnement 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Pour répondre à cet enjeu, cela implique une extension du centre de supervision urbain mais également l’agrandissement des locaux dévolus aux activités diverses de la Police municipale.

Le projet du nouveau poste de police a été conçu afin que les locaux du RDC puissent offrir des espaces totalement accessibles aux personnes à mobilités réduites, tant pour le personnel dévolu aux activités du centre de supervision qu’en terme d’accueil du public.

Les phases d’études ont pu être menées durant l’année 2023 : diagnostic, APS, APD, PRO. A la fin de l’année 2023, le Dossier de consultation des entreprises a été rédigé, la consultation lancée début 2024. Les travaux devraient débuter cet été avec une fin d’opération tout début 2025.

Aménagement et accessibilité du nouveau parking public Jaurès :

La Ville, depuis fin 2023 a débuté des travaux d'aménagement d'un parking public sous le nouvel immeuble d'habitation située angle avenue de Gravelle / avenue Jean Jaurès. A noter, le rez-de-chaussée sera occupé par un pôle santé entièrement accessible à la fois de la rue et du parking. Celui-ci est accessible aux personnes à mobilité réduite. Deux ascenseurs ont été aménagés à cet effet, l'un permettant un accès depuis l'avenue de Gravelle, l'autre depuis l'avenue Anatole France.

Travaux d'accessibilité divers

Dans le cadre de la poursuite des travaux d'aménagements des escaliers du patrimoine bâti existant, une campagne de travaux a été menée au sein de plusieurs établissements scolaires. Ainsi, les escaliers des écoles Aristide Briand, Maternelle de la Cerisaie, maternelle du champ des alouettes, maternelle Valmy et élémentaire Valmy ont été équipés eu égard à la réglementation en vigueur concernant l'accès aux personnes à déficience visuelle : bandes podotactiles et marches contrastées ont été mises en œuvre.

Ces travaux continuent en 2024 avec la mise en œuvre de ces équipements dans les crèches et les écoles qui n'ont pu être prises en compte durant de l'année 2023

2 - Les ERP 5 – Etablissements Recevant du Public :

Les Etablissements Recevant du Public ont une obligation d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. Cela concerne les établissements ouverts au public tels que les magasins, bureaux (Poste, Banques, ...), hôtels, etc... qui doivent être accessibles à ce public.

Les Etablissements Recevant du Public (ERP) en construction ou envisageant des travaux doivent déposer, en Préfecture ou à la Mairie, des demandes d'autorisation de travaux ou de permis de construire de mise en conformité totale concernant l'accessibilité. Quand la Mairie est saisie, elle étudie les demandes au sein de la Commission ERP5 pour émettre un avis. Elle peut demander des compléments d'informations, faire des recommandations ou des préconisations. Les dossiers qui lui sont retournés modifiés, prennent en compte ses remarques.

En 2023, la Commission ERP5 s'est réunie 7 fois. 60 dossiers de demandes d'autorisation de travaux ont été examinés dont 41 inclus dans le dossier de permis de construire de la phase 1 de la ZAC Charenton-Bercy et 3 concernaient des établissements municipaux.

Les autorisations concernant :

- ☞ 6 restaurants
- ☞ 3 commerces
- ☞ 7 institutions/agences
- ☞ 3 cabinets médicaux
- ☞ 41 coques vides (permis de construire de la phase 1 de la ZAC Charenton-Bercy)

Les thématiques abordées :

- ☞ Rampe d'accès
- ☞ Toilettes accessibles
- ☞ Dérogation pour l'accès
- ☞ Différences d'altimétrie au seuil d'entrée

II – Ville et HandicapS

1 – Information sur la démarche de l' « Aller Vers » :

Depuis plusieurs années, Charenton contribue, avec l'aide et le soutien de ses différentes directions et partenaires, à promouvoir l'insertion sociale, professionnelle et culturelle des personnes en situation de handicapS. La Ville souhaite poursuivre ces actions afin de donner pleinement à chaque personne en situation de handicap sa place et ses droits de citoyen. Toutefois, du fait de la transversalité de cette politique, il est paru opportun de donner davantage de visibilité aux actions portées par la collectivité et le CCAS en matière de handicap et d'en dresser un bilan.

Cette démarche a pour objectifs de :

- ☞ Repérer les actions municipales en termes d'inclusion, d'intégration et de sensibilisation
- ☞ Les coordonner et les valoriser dans le cadre d'une politique transversale
- ☞ Identifier dans chaque direction un référent en charge des questions Santé HandicapS
- ☞ Se projeter vers l'avenir et évoquer des axes d'amélioration afin d'être en adéquation permanente avec les besoins de la population charentonnaise et la loi
- ☞ Construire un outil servant autant de référence que de communication en interne et en externe pour une meilleure connaissance partagée.

2 – HandicapS et Enfance : état des lieux année scolaire 2023/2024 :

☞ **Petite enfance** : 3 enfants ont été accueillis

☞ **En milieu Scolaire** :

Le nombre d'enfants scolarisés à Charenton, souffrant d'un handicap et suivis par la MDPH, est de **92**

- 7 en maternelle
- 57 en primaire
- 18 au collège
- 10 au lycée

☞ **En milieu péri et extrascolaires** :

Au total, 16 enfants en situation de handicap ont été accueillis en 2023, avec un temps fort sur la formation et les échanges entre professionnels, contribuant ainsi à une meilleure compréhension des besoins des enfants et un accompagnement plus personnalisé et plus adapté. Cela nécessite un accompagnement renforcé.

Nombre d'enfants	Nombre d'heures - MERCREDIS	Nombre d'heures - RESTAURATION	Nombre d'heures - VACANCES	TOTAL HEURES	Coût horaire des animateurs	COÛT TOTAL (Frais RH)
16	620	1 328	1 862	3 810	19,62 €	74 752,20 €

L'année 2023 est marquée par le partenariat avec Madame Agnès VOGÉ, infirmière de coordination en pédopsychiatrie du Pôle 94i03/04 rattaché aux Hôpitaux de Saint Maurice. Trois rencontres ont été impulsées par le service Enfance les 15 février, 11 et 18 avril 2023 afin de sensibiliser le personnel d'animation au handicap et à l'accompagnement d'enfants en

situation de handicap, en particulier dans les accueils de Loisirs implantés dans les écoles avec ULIS (écoles élémentaires Briand et Valmy).

Après une première rencontre pour établir le contact, des « tables rondes » ont été organisées.

La première table ronde a réuni l'équipe d'animation de l'accueil de loisirs élémentaire Valmy, structure accueillant ces enfants scolarisés en ULIS, 2 représentants du CMP (psychomotricien, psychologue), 1 éducatrice spécialisée de l'Hôpital de jour d'Alfortville et 1 enseignant spécialisé de l'Hôpital de jour d'Alfortville).

Durant cette rencontre, le personnel d'animation a pu échanger sur les pratiques et poser des questions pour approfondir ses connaissances (comment gérer les crises d'angoisse, comment rassurer les enfants, savoir donner des limites...).

La seconde table ronde s'est déroulée à l'accueil de loisirs A. Briand en présence de 5 soignants (infirmière, psychologue du CMP, infirmière du CMP, Educatrice spécialisée et pédo psychiatre. Là encore de nombreuses questions ont pu être posées et notamment une question primordiale de l'information partagée sur les difficultés et besoins des enfants, permettant leur accueil dans les meilleures conditions. Un point a donc été pu être fait sur le secret professionnel (être attentif aux contenus des informations que chaque acteur éducatif échange), l'accueil et la rencontre avec la famille.

Perspective 2024 : Un livret d'accueil sera élaboré afin de favoriser l'accueil des enfants et renforcer les liens avec la famille.

☞ **Actions de sensibilisation aux handicaps - Intervenants : Association ODAAS**

Les séances de sensibilisation au handicap en milieu scolaire (classes de CM1) visent à promouvoir l'inclusion, l'empathie et la compréhension des différences. Le programme comporte une partie théorique suivie d'une partie pratique. Ce bilan évalue l'impact de ces séances auprès des élèves de CM1, en se basant sur plusieurs aspects clés : l'évolution des attitudes et la compréhension des handicaps.

Les séances ont été divisées en deux parties :

- **Partie théorique (1h30) :** Présentation interactives, discussions et témoignages
- **Partie pratique (1h30) :** Ateliers expérientiels permettant aux élèves de vivre des situations simulées de handicap.

Évaluation : Échanges avant et après les séances, observation en classe, et échanges avec les enseignants.

Résultats

1. Évolution des attitudes :

- **Avant les séances :** Les élèves montraient souvent une méconnaissance des handicaps, associée parfois à des stéréotypes ou des peurs.
- **Après les séances :** Une augmentation notable de l'empathie et de l'acceptation des différences a été observée. Les élèves se montrent plus ouverts et bienveillants envers leurs camarades handicapés.

2. Compréhension des Handicaps :

- **Connaissances générales :** Les élèves ont acquis une meilleure compréhension des différents types de handicaps (physiques, sensoriels).
- **Déconstruction des préjugés :** Les activités ont permis de déconstruire certains préjugés et d'enseigner aux élèves que le handicap n'est pas une barrière insurmontable, mais une différence qui demande adaptation et respect.

Observations des enseignants :

Les enseignants ont noté une amélioration dans le comportement général des élèves. Ils se montrent plus attentifs aux besoins des autres et font preuve de davantage de tolérance et de respect. Les enseignants rapportent également une amélioration du climat de classe, avec moins de conflits liés à l'incompréhension des différences.

Bilan quantitatif :

Nombre total de séances : **12** séances théoriques et **12** séances pratiques

Nombre d'élèves participants : **294** élèves répartis sur **16** classes, dont **9** à double niveau (regroupées par 2 lors des séances). *Cf. le Tableau ci-dessous*

Conclusion :

Les séances de sensibilisation au handicap en milieu scolaire élémentaire ont un impact positif significatif. Elles permettent de créer un environnement plus inclusif et respectueux, favorisant l'empathie et la solidarité parmi les élèves. Les retours positifs des élèves, des enseignants et des intervenants encouragent la continuité de ces séances pour promouvoir une culture d'inclusion.

DATES Théorie et Pratique	Horaires	ECOLES /CLASSES/ENSEIGNANTS	Nbre d'enfant
LUNDI 11/12/2023 (avec la partie pratique le LUNDI 08/01/2024 aux mêmes horaires)	08h30	CM1/CM2 S Diridollou - CE2/CM1 S Pesce PASTEUR	(9+7) 16
	10h00	CM1 Mme Ben Tahar - PASTEUR	24
	13h45	CM1 Mme Meunier et M. Pujol ou M. Jammet - Valmy Elem	21
MARDI 12/12/2023 (avec la partie pratique le MARDI 09/01/2024 aux mêmes horaires)	08h30	CM1 Mr Sudrot et Mme TIZIEN - ANATOLE France	22
	10h00	CM1 Mr LALY - ANATOLE France	24
	13h45	CM1 M. Poulouin - Valmy Elem	25
JEUDI 14/12/2023 (avec la partie pratique le JEUDI 11/01/2024 aux mêmes horaires)	08h30	CM1/CM2 M. Wagret - Aristide Briand B	25
	10h00	CM1 M. Camara - Aristide Briand B	26
	13h45	CM1/CM2 Mme Broch - Aristide Briand B	25
VENDREDI 15/12/2023 (avec la partie pratique le VENDREDI 12/01/2024 aux mêmes horaires)	08h30	CM1 A Mme Quéva- Aristide Briand A	24
	10h00	CM1 B Mme Aïch - Aristide Briand A	24
	13h45	CM1 Mme Djourné - Desnos	(25 +13) 38

3 – HandicapS et emploi :

Les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6% des effectifs. A la Mairie de Charenton, en 2023, le taux d'emploi direct **est de 6,43% (7.65% en 2022)**

Parmi les 44 travailleurs (46 en 2022) en situation de handicap :

- Les 44 sont employés sur un emploi permanent ;
- 95,45 % sont fonctionnaires ;
- 93,18 % sont en catégorie C.

Au-delà de l'aménagement des postes, la dépense pour faciliter l'emploi s'élève à **7 177,63€** en 2023 (transport en taxi d'un agent).

La Ville reste attentive à l'accueil et l'accompagnement des agents en situation de handicap, tant au niveau du recrutement que du personnel en place rencontrant des problèmes de santé pour qui une attention particulière est portée afin de faciliter leur maintien dans l'emploi.

4 – Action sociale : Complément Mensuel de Ressources versé aux personnes handicapées

La Ville de Charenton garantit aux personnes en situation de handicap (plus de 50%) des ressources supérieures au seuil de pauvreté. C'est ainsi qu'en 2023, 107 personnes en situation de handicap ont pu bénéficier de 204 € mensuels pour un coût global de 245 401 € (120 bénéficiaires pour un montant de 228 345€ en 2022) assuré par le CCAS. Un « demi-13^{ème} mois » a également été versé à la fin de l'année dans le contexte d'augmentation du coût de la vie.

III –HandicapS et Sport

1 – Sport Sur Ordonnance :

Le Sport sur ordonnance a été lancé en 2018 à Charenton. La Ville a été l'une des premières municipalités du Val-de-Marne à l'avoir mis en place. Via son CCAS, elle propose gratuitement, pendant un an, le Sport sur ordonnance sur prescription médicale (*Loi 144 du 26/01/2016 - Décret du 30/12/2016*) aux Charentonnais souffrant d'une Affection de Longue Durée (ALD), d'obésité, d'hypertension artérielle, puis depuis septembre 2020 aux personnes ayant des séquelles de la COVID-19.

- ☞ 32 Participants en 2023 dont une adolescente
- ☞ 10 Participants en liste d'attente pour un début à la rentrée de septembre 2023
- ☞ 4 éducateurs sportifs (VIACTI et coach indépendant)
- ☞ 2 activités (Sophrologies et SSO)
- ☞ Des créneaux différents en fonction des capacités motrices
- ☞ Un accompagnement personnalisé
- ☞ Des passerelles vers le droit commun

6 créneaux sont assurés :

- L'association VIACTI (2 éducateurs), un coach Sport Santé et un sophrologue.
- 2 intervenants sportifs du service seniors ont passé leur certification APA qui leur permet de faire les évaluations du dispositif Sport sur Ordonnance et animer des activités ;
- 9 sorties du dispositif orientées vers les activités seniors du CCAS.

- Perspectives 2023/2024 :

- ☞ Nouveau créneau en soirée pour les actifs
- ☞ Développement des passerelles avec les associations sportives charentonnaises.

Les passerelles :

La découverte de disciplines sportives et un accompagnement des coaches visent à encourager les participants à sortir du dispositif et à poursuivre l'activité physique dans un club de leur choix afin que de nouvelles personnes puissent entrer dans le parcours. Il s'agit bien d'une passerelle pour pratiquer de l'activité physique et la poursuivre dans un club sportif, voire dans une section Sport Santé Adapté s'il y en a, ou de s'inscrire à des activités sportives proposées aux seniors par le CCAS. Pour ceux qui ne se sont pas en capacité physique de sortir du dispositif après un an, une prolongation est possible et une tarification est appliquée (120,00€ l'année pour les personnes imposables, 60,00€ pour les non-imposables et 30,00€ pour les bénéficiaires de minima sociaux (CMR de la Ville).

Ce qui motive les Charentonnais à s'inscrire au Sport sur ordonnance, c'est la proximité, la pratique d'une activité physique adaptée à leur(s) pathologie(s) et sans jugement de leurs capacités physiques et, pour plus de 50% d'entre eux, la recherche de lien social.

6 clubs ont formé des entraîneurs APAS (Athlétisme, Boxe, Escalade, Escrime et Tennis) ce qui permet aux bénéficiaires du sport sur ordonnance de bénéficier d'un encadrement adapté et de rejoindre une activité leur permettant de s'évader des cadres du soin.

IV – Inclusion et Sensibilisation

☞ Mise en place du loto inclusif et de la plateforme « Ensemble Colorions l’Inclusion à Charenton » qui a pour objectif de sensibiliser les enfants aux différences, par l’outil du coloriage ;

☞ Conventionnement avec le Village des Enfants extraordinaires (VILDEO) à St-Maur afin de donner la possibilité aux enfants en situation de handicap de pouvoir pratiquer des activités adaptées et à leurs parents de pouvoir prendre du répit. 3 enfants ont pu tester les Stages d’été. Les frais du stage ont été pris en charge par le CCAS. A l’issue de cette expérimentation, une convention a été établie avec VILDEO pour l’accueil de 5 enfants sur le « Pass atelier » annuel.

☞ Le Baptême de l’air proposé aux enfants en situation de handicap, encadré par l’Association « Les Ailes du Sourire » a été annulé en septembre 2023 du fait d’une mauvaise météo. Cette sortie est programmée en avril 2024.

V – Le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)

Le Conseil Local de Santé Mentale est désormais composé des Villes de Charenton et Saint-Maurice, qui font partie du même secteur psychiatrique, Saint Mandé s’étant retiré.

La dernière Assemblée plénière, s’est réunie le 23 novembre 2023 autour du thème de la Santé Mentale chez les jeunes. 4 groupes de travail ont été constitués lors de la dernière Assemblée générale :

- Logement et accompagnement.
- Partenariat et communication
- Sport sur ordonnance et santé mentale
- Santé Mentale chez les jeunes

Les groupes de travail débiteront en janvier 2024.

Aux Hôpitaux de St Maurice, l’association du P’tit grain, café thérapeutique qui propose plusieurs activités continue de fonctionner mais souhaiterait trouver un local permanent pour s’organiser différemment et s’ouvrir plus vers l’extérieur. Le Centre d’Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP) a proposé différents ateliers dont celui de la gestion des émotions au CCAS de Charenton.

36 personnes travaillant ou habitant à Saint Maurice et Charenton ont pu être formées aux Premiers Secours en Santé Mentale. Une convention a été mise en place avec les Hôpitaux de Saint-Maurice pour favoriser l’accès des patients aux équipements municipaux dans le cadre de l’inclusion dans la Ville.

En ce qui concerne les actions pilotées par la Ville de Charenton-le-Pont, 2 Cellules de cas complexes se sont réunies en 2023.

Les priorités retenues pour l’année 2024 :

- Organiser une formation premiers secours santé mentale destinée aux élus et gardiens de résidence ;
- Intégrer la pédopsychiatrie autour de la santé mentale pour les plus jeunes ;
- Participer aux prochaines Semaines d’Information sur la Santé Mentale en octobre sur le thème « En Mouvement pour ma Santé Mentale ».

VI – Perspectives 2024

1 : Renouveler la convention du CLSM

2 : Participer aux Semaines d'Information sur la Santé Mentale « En Mouvement pour ma santé Mentale »

3 : Lancer le groupe de travail TSA- TDHA – DYS

4 : Développer l'articulation avec les comités de quartiers et le Budget participatif